



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 034-213400575-20221205-DEL2022_12_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre

N° 2022/12-21

QUARTIER ZAC EXTENSION EUREKA, RÉSIDENCE ISLAND FACTORY :
ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UN LOCAL ET D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT POUR CRÉATION D'UNE
MAISON DES PROXIMITES : RÉGULARISATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019/12-13 DU 9 DÉCEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

N° 2022/12-21

**QUARTIER ZAC EXTENSION EUREKA, RÉSIDENCE ISLAND FACTORY :
ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UN LOCAL ET D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT POUR CRÉATION D'UNE
MAISON DES PROXIMITES : RÉGULARISATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019/12-13 DU 9 DÉCEMBRE 2019**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

La commune de Castelnau-le-Lez, par délibération n° 2019/12-13 en date du 9 décembre 2019, a approuvé l'acquisition à titre onéreux du lot n° 17 situé dans la ZAC EXTENSION EUREKA.

Le lot n°17 est composé :

- Au RDC, d'un local (n°5 sur le plan), pour une superficie de 104 m²,
- Des 239/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- Du lot n° 24 situé au RDC de la résidence (place de parking),
- Des 9/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales au sein de la résidence ISLAND FACTORY.

Or, lors de l'élaboration du projet d'acte d'acquisition, une confusion s'est produite entre le numéro de plan de vente et le numéro de la copropriété relatifs à la place de stationnement.

La commune est actuellement propriétaire du lot de copropriété 24 (n° 1 du plan de vente), alors que la commune occupe actuellement le lot n°46 de la copropriété (n° 24 du plan).

A ce titre, il est donc nécessaire de régulariser la délibération n°2019/12-13 prise le 9 décembre 2019, afin de rectifier le numéro du lot de copropriété erroné.

Les autres termes de la délibération sont maintenus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'acquisition à titre onéreux du lot n° 46 (n° 24 du plan) en lieu et place du lot n°24 (n° 1 du plan) situé RDC de la résidence (place de parking) au sein de la résidence ISLAND FACTORY, dans la ZAC EXTENSION EUREKA, sous la forme d'un acte rectificatif à la vente en l'état futur d'achèvement qui avait été régularisée le 3 juin 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

